

Une expérience de rapprochement entre les acteurs de la justice et les victimes

Pascale Hensgens, chargée de projets au CVFE.
(Juin 2007)

Cette analyse montre les conséquences positives de rencontres organisées régulièrement entre des professionnels de la justice, des professionnels de l'accueil et des femmes victimes de violences conjugales. Tant au niveau de la manière d'approcher un dossier qu'à celui des relations de collaboration qui peuvent s'établir par la suite entre professionnels ou que - du côté des victimes de violence - du sentiment d'être écoutée... Il faut toutefois souligner que cette expérience s'inscrit dans un mouvement plus large de prise de conscience ainsi que dans un cadre de travail où il n'y a pas pléthore de moyens.

Fort de son expérience de travail de terrain, le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion n'a de cesse de s'adresser aux différents professionnels amenés à être en contact direct ou non avec des femmes victimes et leurs enfants. Le souci étant de les sensibiliser aux différents mécanismes qui entrent en jeu dans la problématique des violences conjugales et familiales afin de proposer des interventions plus adéquates.

Depuis quelques années ces intervenants psycho-médico-sociaux, policiers et autorités judiciaires manifestent un intérêt et une ouverture particulière à la question de la violence conjugale. Certains préjugés tombent, certaines actions concertées voient le jour, certaines informations circulent mieux... Et l'on peut affirmer aujourd'hui que ces concomitances d'intérêts ouvrent de nouvelles perspectives d'action plus globale et cohérente en faveur des victimes et de leurs enfants.

L'une des ces actions liégeoise participe de ce nouvel état d'esprit. Depuis presque deux ans déjà, des rencontres régulières mettent en contact les acteurs de la section jeunesse du parquet de liège, ainsi que les magistrats du droit commun, avec les victimes (femmes et enfants hébergés au refuge) et les équipes d'accompagnement.

Pour le CVFE cette expérience est aussi une manière de favoriser un rapprochement entre la justice et les victimes de violences conjugales qui trop souvent encore se sentent déniées par ces autorités.

Enfin, cette expérience fait partie d'un mouvement bien plus général initié notamment au sein du monde judiciaire liégeois et auquel participe, sans aucun doute, la mise en application de la circulaire « Tolérance zéro ». Mais il faut compter aussi avec les nouvelles sensibilités des magistrats et les campagnes menées par une diversité d'autres acteurs sociopolitiques.

La justice vient à Elles

Chacune de ces rencontres est préparée par les équipes du refuge. Quelles femmes prendront la parole ? Qu'ont-elles envie de dire ? Pas d'obligation, juste des encouragements à dire et à nommer... Dans leurs histoires personnelles, elles ont toutes eu des contacts directs ou indirects avec la justice. Mais c'est la première fois que la justice vient à elles dans leur

quotidien, en l'occurrence pour le moment au Refuge pour femmes battues et leurs enfants, où elles ont trouvé protection, aide et accompagnement.

D'abord des regards, des paroles ensuite. Une première femme se lance. Elle n'est là que depuis quelques jours. A fleur de peau, toujours dans l'angoisse et la peur. *« J'ai pris la voiture et j'ai roulé. Il a dit qu'il allait me tuer et je sais qu'il en est capable. Je n'ai rien emporté avec moi, sauf mes enfants... J'ai souffert pendant des années mais je viens seulement de porter plainte parce qu'il m'a tapé devant ma fille... C'est horrible de voir un enfant avoir si peur... »*

Dépendance, manipulation, contrôle, pouvoir... Des mots qui reviennent sans cesse au fil des histoires. *« Quand tu claques la porte une première fois mais que tu reviens, c'est encore plus difficile de claquer la porte une deuxième fois parce qu'il est d'autant plus vigilant »*. *« Je me suis remise en cause pendant des années... Et je suis devenue la pro de la multiplication des stratégies pour le satisfaire »*. *« Je vivais séquestrée. Aujourd'hui ma mère et ma fille sont protégée mais moi je me sens comme en exil »*

Avec le parquet jeunesse de Liège

Composé à Liège de 7 substituts du procureur du roi, 2 juristes et 3 criminologues, le parquet Jeunesse est appelé aussi Parquet de la Famille. Il représente le ministère public et dispose de compétences multiples. Nous n'évoquerons ici que celles qui concernent les situations particulières des enfants entre autres dans le cadre de violences conjugales. Face à un dossier, le Parquet jeunesse cherche à disposer d'un maximum d'informations pour vérifier si l'enfant est en danger ou non. En fonction de cette appréciation, il pourra soit classer le dossier, soit opérer un signalement au Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), soit, s'il y a urgence, saisir le Tribunal de la Jeunesse.

Nous avons rencontré quelques-unes des magistrates qui ont accepté de témoigner de leur expérience. Les visites et rencontres comme celles que le Parquet section jeunesse a concrétisées ces derniers mois au Refuge ne sont pas des occasions si rares.

« Quand on a l'opportunité de découvrir des structures d'accueil, c'est toujours très intéressant. Evidemment, on ne le fait pas aussi souvent qu'on aimerait vu le nombre de dossiers à traiter... On ne peut pas en même temps être sur le terrain et faire notre travail ».

De telles rencontres ne laissent pas indifférent. *« Nous avons l'habitude de lire les PV. Les faits nous les connaissons... Mais la rencontre, c'est autre chose... On revient avec des images en tête, des émotions... Pourtant parfois il vaut mieux qu'on ne touche pas de trop près toutes ces réalités parce que c'est ce qu'on lit tous les jours et c'est costaud... »*.

Entendre le parcours d'une femme victime : *« C'est impressionnant »*. Découvrir le dessin plus qu'explicite d'un enfant dont l'histoire des parents est passée entre ses mains : *« Je n'avais pas nécessairement imaginé l'impact que la situation de violence conjugale avait pu engendrer pour lui »*. Voir les femmes et leurs enfants vivre l'hébergement ensemble. *« J'imaginai que les femmes partaient sans leurs enfants »* *« Je ne pensais pas qu'il existait de tel lieu d'accueil aussi spécialisé et accueillant »* *« Je savais que ces structures existaient. Maintenant, je sais qu'elles existent vraiment »*...

Le PV est lu avec plus d'attention

Le principal effet que ces échanges ont eu dans le travail du parquet est venu renforcer le mouvement général qui tend à ne plus considérer sans danger la situation d'enfants exposés aux violences conjugales et qui ne subissent pas de coups. *« Parce que nous ne nous intéressons qu'à la situation des enfants, lorsqu'il n'y avait pas de coups portés directement nous avons tendance à transmettre les dossiers au parquet du droit commun qui poursuit les auteurs d'infractions Aujourd'hui, nous sommes plus attentifs quand nous lisons un PV. Même lorsqu'il n'y a pas de violences directes sur les enfants, il y peut y avoir des risques de danger... »*

Depuis la circulaire « Tolérance zéro », le parquet de la jeunesse reçoit systématiquement copies de tous les PV de violences conjugales. L'attention pour cette problématique est donc réelle et la prise en compte de la maltraitance indirecte dans les faits de violence conjugale vient ajouter une nouvelle dimension dans le traitement des situations. *« La circulaire n'a pas nécessairement induit une forte augmentation du nombre de dossiers car souvent les histoires de ces familles avaient déjà été examinées pour d'autres raisons que la violence conjugale. Notre regard a évolué mais vous imaginez bien que nous sommes obligés d'établir des priorités au niveau des risques de dangerosité. Il faut choisir... »* Dans certains cas où des doutes persistent sur le caractère de dangerosité, les substituts se donnent un peu de temps. *« Le dossier est mis en attente afin de voir si de nouvelles informations ne vont pas aider à prendre la décision de transmettre le dossier au SAJ, plutôt que de le classer. Pour d'autres cas, nous n'avons aucune hésitation notamment en ce qui concerne les faits de mœurs ».* Quoiqu'il en soit, une fois le dossier transmis au SAJ, le parquet de la jeunesse n'a plus d'informations sur le type de suivi mis en place. *« Mais on sait qu'eux aussi sont surchargés. »*

L'information circule mieux

Un autre impact de ces rencontres entre acteurs judiciaires et acteurs sociaux qui généralement ne se côtoient pas, c'est la démystification de la justice. *« Se rencontrer physiquement participe à l'amélioration de l'échange et de la circulation d'informations. Les travailleurs sociaux hésitent moins à prendre le téléphone pour une demande d'information nécessaire à leur travail d'accompagnement ».*

Reste qu'au-delà des nouvelles sensibilités et attentions à la situation des enfants dans les dossiers de violences conjugales, la réalité de travail du Parquet de la jeunesse est à l'image du manque de moyens dans le secteur associatif. *« Nous sommes habitués à fonctionner avec des bouts de ficelles »...* Pourtant fait exceptionnel, le 24 avril dernier les magistrats francophones de la jeunesse se mobilisaient dans les rues de Bruxelles pour tirer un signal d'alarme cinglant... *« Si j'avais plus de moyens, je ferais plus d'enquêtes... »*